

**SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Marque commerciale**

Perio Mate Powder

**Numéro d'enregistrement (REACH)**

Non pertinent (mélange).

**Numéro CAS**

non pertinent (mélange)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Nettoyage dentaire

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

NSK Europe GmbH

Elly-Beinhorn-Strasse 8

65760 Eschborn

Allemagne

Téléphone : +49 6196 77606 0

Courriel : info@nsk-europe.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/ CE.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)**

Non requis.

**2.3 Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

**SECTION 3 : Composition / Information sur les composants**

**3.1 Substances**

Non pertinent (mélange).

**3.2 Mélanges**

**Description du mélange**

Ingrédients			
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
glycine	No CAS 56-40-6  No CE 200-272-2	≥ 98	-

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Notes à l'intention du médecin

Aucune.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

eau, mousse, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Rubrique 10.

Les dépôts de poussières combustibles ont un potentiel d'explosion très élevé.

#### Produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### Équipements de protection particuliers des pompiers

porter un appareil respiratoire autonome

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Aérer la zone touchée.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

**Pour les secouristes**

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Conseils concernant le confinement d'un déversement**

Ramasser mécaniquement.

**Conseils concernant le nettoyage d'un déversement**

Ramasser mécaniquement.

Recueillir le produit répandu.

**Toute autre information concernant les déversements et les dispersions**

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les poussières.

**Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Indications/informations spécifiques**

Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler.

**Mesures de protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Lavez les mains après chaque utilisation.

Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Atmosphères explosives**

Élimination de dépôts de poussières.

**Risques d'inflammabilité**

Aucune.

**Substances ou mélanges incompatibles**

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Stocker à l'écart des agents d'oxydation.

**Protéger contre l'exposition externe tel(s) que**

chaleur

**Considération des autres conseils**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Exigences en matière de ventilation**

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

**Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  
Tenir au frais.

Protéger du rayonnement solaire.

**Compatibilités en matière de conditionnement**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Il n'existe pas de données disponibles.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Ventilation générale.

**Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)**

**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

<b>Gants de protection</b>		
<b>Matériel</b>	<b>Épaisseur de la matière</b>	<b>Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant</b>
NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène	≥ 0,11 mm	aucune information disponible

Porter des gants appropriés.

Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité.

En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer.

Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation de local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Filtre à particules (EN 143).

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique**

solide  
(poudre cristalline)

**Couleur**

blanc

**Odeur**

inodore

**Point de fusion/point de congélation**

~233 °C

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

non déterminé

**Inflammabilité**

cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Perio Mate Powder

Identifiant FDS : NSK-SDS-014(FR)\_Rev000

<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	ne s'applique pas
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	ne s'applique pas (solide)
<b>Température de décomposition</b>	~280 °C
<b>(Valeur de) pH</b>	ne s'applique pas
<b>Viscosité</b>	non pertinent (solide)
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité dans l'eau	Soluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
Densité	~1,16 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
<b>Caractéristiques des particules</b>	il n'existe pas de données disponibles
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	il n'y a aucune information additionnelle

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

### 10.5 Matières incompatibles

comburants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Procédure de classification

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:

Composants du mélange (formule d'additivité).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/ CE.

**Toxicité aiguë**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Source
glycine	56-40-6	oral	LD50	7.930 mg/kg	rat	GESTIS

**Corrosion/irritation cutanée**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

**Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

**Sensibilisation respiratoire**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

**Mutagenicité sur cellules germinales**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

**Cancérogénicité**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

**Toxicité pour la reproduction**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

**Danger en cas d'aspiration**

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune information additionnelle.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est énuméré.

**SECTION 12 : Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Perio Mate Powder

Identifiant FDS : NSK-SDS-014(FR)\_Rev000

**Toxicité aquatique (aiguë)**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange**

Nom de la substance	No CAS	Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
glycine	56-40-6	LC50	96 h	>1.000 mg/l	médaka (Oryzias latipes)	OECD Guideline 203	ECHA
glycine	56-40-6	EC50	48 h	>220 mg/l	daphnia magna	OECD Guideline 202	ECHA
glycine	56-40-6	EC50	72 h	>1.000 mg/l	algue (Pseudokrichneriella subcapitata)	OECD Guideline 201	ECHA

**Toxicité aquatique (chronique)**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange**

Nom de la substance	No CAS	Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
glycine	56-40-6	NOEC	72 h	>1.000 mg/l	algue (Pseudokrichneriella subcapitata)	OECD Guideline 201	ECHA
glycine	56-40-6	NOEC	14 d	≥100 mg/l	micro-organismes	OECD Guideline 301 C	ECHA

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Processus de la dégradabilité des composants du mélange**

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
glycine	56-40-6	disparition de l'oxygène	76 – 82 %	14 d	OECD Guideline 301 C	ECHA

**Biodégradation**

Il n'existe pas de données disponibles.

**Persistance**

Il n'existe pas de données disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange**

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW
glycine	56-40-6	-	-3,21

**12.4 Mobilité dans le sol**

Il n'existe pas de données disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est énuméré.

**12.7 Autres effets néfastes**

Des données ne sont pas disponibles.

**Remarques**

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): 1

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**Traitement des déchets des conteneurs/emballages**

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

**Remarques**

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	pas attribué
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	-
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	-
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	-

**SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**

**Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Directive Seveso**

Pas attribué.

**Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Règlement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est énuméré.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

**SECTION 16 : Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

<b>Abr.</b>	<b>Description des abréviations utilisées</b>
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses – voir IATA/DGR)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que  
modifié

Nom du matériau : Perio Mate Powder

Identifiant FDS : NSK-SDS-014(FR)\_Rev000

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH).

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Procédure de classification**

Propriétés physiques et chimiques.

Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Responsable de la fiche de données de sécurité**

C.S.B. GmbH

Düsseldorfer Str. 113

47809 Krefeld, Germany

Téléphone: +49 (0) 2151 - 652086 - 0

Téléfax: +49 (0) 2151 - 652086 - 9

e-Mail: info@csb-online.de

Site web: www.csb-online.de

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.